



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral des routes OFROU



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Communiqué de presse commun OFROU / canton du Valais

12 décembre 2016

Plus de sécurité sur l'A9 Simplon grâce à un travail conjoint

Le col du Simplon est l'un des passages alpins les plus sûrs. Toutefois, un accident peut avoir des conséquences désastreuses. C'est pourquoi l'Office fédéral des routes (OFROU) et le canton du Valais s'engagent à améliorer encore davantage la sécurité sur l'A9 Simplon. Un planning commun a été défini.

L'A9 Simplon atteint aujourd'hui déjà un niveau de sécurité très élevé, et l'OFROU continue de l'accroître dans le cadre des travaux actuels. Plus de 200 millions de francs ont déjà été investis depuis 2008. La police apporte également depuis plusieurs années son concours à une sécurité accrue. Aucun autre col suisse n'a enregistré aussi peu d'accidents par rapport au volume de trafic. Pourtant, la sortie de route d'un camion-citerne survenue à Gamsen en 2015 montre que même un seul accident peut avoir de terribles conséquences, en particulier lorsqu'il s'agit d'un véhicule transportant des marchandises dangereuses.

Un objectif politique à long terme est de transférer autant que possible le trafic lourd transalpin de la route au rail, cela également au Simplon. Toutefois, si l'on se réfère aux études menées à ce sujet, environ 68 % des poids lourds empruntant le Simplon entament ou achèvent leur parcours dans le canton du Valais. Un transfert sur de longues distances n'est donc qu'une solution partielle. Quant à l'option d'un transfert local au Simplon, il n'est actuellement pas possible au vu des infrastructures existantes. Ainsi, le Simplon assumera, également à moyen terme, une fonction importante dans l'économie valaisanne et la sécurité du trafic lourd restera un sujet brûlant.

Il convient par ailleurs de relever que l'ouverture de la nouvelle installation douanière à Gamsen entraînera un changement des flux de circulation. C'est pour toutes ces raisons que l'OFROU et le canton du Valais ont créé un groupe de travail, le but étant d'examiner et de mettre en œuvre ensemble des mesures supplémentaires. Car jusqu'à aujourd'hui, la plupart des mesures réalisées par l'OFROU se porte principalement sur les infrastructures. La mise en pratique de mesures concernant, par exemple, les chauffeurs de poids lourds requiert la collaboration de services cantonaux. De ce fait, la douane et les communes sont également représentées dans ce groupe de travail.

Non seulement pour l'OFROU, mais aussi pour le canton du Valais, la sécurité au Simplon est un objectif majeur. Dès lors, le Conseil d'État a soutenu la formation du groupe de travail et défini diverses mesures de sécurité qui ont été soumises au groupe par l'intermédiaire des représentants du canton. Après un premier examen au sein du groupe de travail, l'OFROU et le Conseil d'État n'ont retenu que les mesures les plus appropriées. Celles-ci seront approfondies ultérieurement.

Ces mesures concernent tant les infrastructures que l'organisation, l'accent étant mis entre autres sur le contrôle de la signalisation ainsi que des systèmes de retenue des véhicules, la mise en place de campagnes d'information ciblées à proximité du nouveau poste de douane de Gamsen et la vérification d'une station de contrôle supplémentaire dans la zone de l'A9 Simplon. Le concept d'évacuation des eaux et des eaux d'extinction fera également l'objet d'une révision. D'autres mesures proposées seront analysées de manière approfondie ultérieurement.

L'une d'entre elles est la surveillance des poids lourds au moyen de portails thermiques, dont la mise en service n'est pas encore possible au Simplon en raison de l'état actuel de la technologie.

L'OFROU a déjà commencé à intégrer autant que possible les mesures organisationnelles provenant du groupe de travail dans les projets en cours. D'autres mesures comme les campagnes d'information et vérification d'une station de contrôle supplémentaire seront mises en route conjointement. Par ailleurs, il convient de noter que le postulat Amherd déposé au Parlement fédéral exigeant un transfert de la route au rail des convois de marchandises dangereuses aura également une incidence sur le traitement ultérieur des mesures.

Le Conseil d'État et l'OFROU sont convaincus que le traitement conjoint des mesures ainsi que la collaboration de tous les partenaires concernés peuvent contribuer à une amélioration accrue de la sécurité sur l'A9 Simplon.

Transports des marchandises dangereuses au Simplon : fin de la campagne de mesure

En été 2015, l'OFROU a mis en place un dispositif permettant l'enregistrement automatique des transports de marchandises dangereuses sur la route du Simplon. Le but était de recueillir des informations importantes sur le nombre et le type de marchandises dangereuses transportées. La campagne de mesure est maintenant terminée et l'évaluation finale montre que la part du trafic lourd dans l'ensemble du trafic au Simplon est de 10,9 %. Sachant qu'environ 9 % des camions empruntant cette route transportent des marchandises dangereuses, la part des transports de marchandises dangereuses dans l'ensemble du trafic se monte donc précisément à 1 %. En chiffres absolus, cela signifie qu'environ 20 à 30 transports de marchandises dangereuses en moyenne franchissent chaque jour le Simplon. Les informations recueillies dans le cadre d'une évaluation des itinéraires sont également importantes, puisqu'elles montrent que près de 68 % des poids lourds empruntant le Simplon entament ou achèvent leur parcours dans le canton du Valais.

Personnes de contact :

OFROU:

- Jean-Bernard Duchoud, vice-directeur, 058 462 94 29
- David Wetter, chef filiale de Thoune, 079 469 59 02

Etat du Valais :

- Oskar Freysinger, conseiller d'Etat, 027 606 40 05
- Jacques Melly, conseiller d'Etat, 027 606 33 00
- Pierre-Joseph Udry, Service de la circulation routière et de la navigation, 027 606 71 05
- Philippe Antonioli, Service des routes, transports et cours d'eau, 027 606 37 05